**HAÏTI**

**FILET DE SÉCURITÉ SOCIALE TEMPORAIRE ET COMPÉTENCES POUR LES JEUNES**

**4657/GR-HA – HA-L1137**

**TERMES DE REFERENCE**

**Mission de conseil pour la conception et l’analyse de l’évaluation d’impact de la « formation professionnelle axée sur la demande pour 1 700 jeunes afin d’accroître l’employabilité »**

# ANTÉCÉDENTS

1. Dans le but d'assurer une protection économique temporaire et de favoriser l'inclusion professionnelle des jeunes, le Fonds d’Assistance Economique et Sociale (FAES), avec le concours financier de la Banque Interaméricaine de Développement, (BID) a conçu une nouvelle opération : « Filet de sécurité sociale temporaire et compétences pour les jeunes ». Le projet a trois objectifs spécifiques :
2. Offrir aux jeunes la possibilité d’obtenir un revenu temporaire grâce à un emploi de courte durée dans des quartiers vulnérables (composante I) ;
3. Améliorer les compétences des jeunes vivant dans des quartiers vulnérables afin de créer des opportunités économiques de long terme (composante II) ;
4. Renforcer institutionnellement le Fonds d'Aide Economique et Sociale (FAES) et le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) (composante III).
5. Ces termes de référence concernent cette composante II, et plus précisément la formation professionnelle axée sur la demande pour 1700 jeunes afin d’accroître l’employabilité. En particulier, il s’agit de concevoir et de développer une évaluation de l'effet causal des activités de formation.
6. Le FAES et les opérateurs en charge de la mise en œuvre du programme de formation professionnelle travailleront ensemble sur une compréhension commune des indicateurs préalablement établis. Les opérateurs devront remplir la demande d’information de base de manière périodique. Les opérateurs seront chargés de mettre à jour la base de données informatique unique contenant les informations sur les bénéficiaires du programme, sur les centres de formation et les entreprises au cours des différentes étapes du programme. Pour ce faire, ils devront consolider mensuellement les informations fournies par les autres parties prenantes et les intégrer à la base de données. La phase de suivi et d’évaluation commencera comme suit :
7. Avant de commencer la formation, les opérateurs créeront une base de données avec des informations pertinentes sur a) les candidats intéressés, b) les candidats présélectionnés et c) les bénéficiaires finaux. Chaque bénéficiaire devra avoir un numéro d'identification unique pour croiser et consolider les informations provenant de différentes bases de données.
8. Pendant la phase de formation, sur la base des informations fournies par les centres de formation, les opérateurs mettront à jour la base de données des bénéficiaires avec les informations pertinentes concernant les progrès réalisés au cours de cette phase.
9. Au cours de la phase de stage en entreprise, sur la base des informations fournies par les sociétés, les opérateurs mettront à jour la base de données des bénéficiaires avec les informations pertinentes sur le déroulement de cette phase.
10. Le système et le matériel informatique, ainsi que les caractéristiques de la base de données devront être approuvés par l’Institut National de Formation Professionnelle (INFP) , la Direction de la Main-d’Œuvre du Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST), le FAES et la BID avant le début du processus de préqualification. La base de données devra être accessible à tout moment pour l'équipe du FAES et la BID. Le système informatique, le matériel ainsi que la base de données devront être totalement interopérables avec le Système d’Information du MAST (SIMAST).
11. Six et douze mois après la fin du programme de formation, des enquêtes seront menées auprès des bénéficiaires et d'un groupe de candidats présélectionnés n’ayant pas participé au programme de formation, pour mesurer l'insertion sur le marché du travail.
12. Le FAES via sa Direction de Promotion et de Renforcement Institutionnelle (DPRI) souhaite donc solliciter le concours d’un bureau de conseil ou d’un consultant, (ci-après désigné « le fournisseur ») pour :
	1. Concevoir l’évaluation d’impact ;
	2. Préparer un plan de recherche pour l’évaluation d’impact, qui comprendra le modèle causal de l’analyse d’impact, qui générera un ensemble d'hypothèses sur les résultats et les impacts qui seront testés dans l'étude, et définir des indicateurs mesurables qui peuvent être utilisés pour déterminer si l'impact a été atteint ;
	3. Préparer un plan pratique pour la réalisation de l’étude ;
	4. Concevoir l’enquête de base sur le terrain et l’enquête d’évaluation d’impact ;
	5. Assurer un soutien technique pour la préparation et la mise en œuvre de l’étude d’impact;
	6. Assurer le soutien technique dans la phase de collecte des données quantitatives pour l’évaluation d’impact : revue des termes de référence pour le recrutement de l’entreprise en charge de la collecte des données, sélection de l’entreprise, revue de la stratégie de collecte de données, revue de la qualité des données collectées et de la base de données intermédiaire et finale.
	7. Analyser les données de l’enquête de base et de l’enquête d’évaluation d’impact et préparer le rapport final.

# OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

# L’objectif de cette mission de conseil est de concevoir et d’analyser l’évaluation d’impact de la « formation professionnelle axée sur la demande pour 1 700 jeunes afin d’accroître l’employabilité », prévue dans le cadre de l’accord de don mentionné ci-dessus.

1. En particulier, le fournisseur devra :
2. Concevoir l’évaluation d’impact ;
3. Préparer un plan de recherche pour l’évaluation d’impact, qui comprendra le modèle causal de l’analyse d’impact, qui générera un ensemble d'hypothèses sur les résultats et les impacts qui seront testés dans l'étude, et définir des indicateurs mesurables qui peuvent être utilisés pour déterminer si l'impact a été atteint ;
4. Préparer un plan pratique pour la réalisation de l’étude ;
5. Concevoir l’enquête de base sur le terrain et l’enquête d’évaluation d’impact ;
6. Assurer un soutien technique pour la préparation et la mise en œuvre de l’étude d’impact;
7. Assurer le soutien technique dans la phase de collecte des données quantitatives pour l’évaluation d’impact : revue des termes de référence pour le recrutement de l’entreprise en charge de la collecte des données, sélection de l’entreprise, revue de la stratégie de collecte de données, revue de la qualité des données collectées et de la base de données intermédiaire et finale.
8. Analyser les données de l’enquête de base et de l’enquête d’évaluation d’impact et préparer le rapport final.
9. Conseiller l’équipe du FAES, du MAST, de la BID et des opérateurs dans le cadre de la collecte de données et de la mise en œuvre du programme afin d’assurer une évaluation de la qualité, y compris des visites en Haïti ;
10. Participer à des réunions, des ateliers et des discussions sur des sujets techniques et analytiques demandés tout au long de la mission de conseil.

# PRODUITS

Les produits suivants devront être présentés, sans préjudice pour le fournisseur de proposer des méthodes complémentaires spécifiques qu'il juge appropriées :

1. **Plans de travail, de recherche pour l’évaluation d’impact et pratique pour la réalisation de l’étude ;**
2. **Enquête de base sur le terrain, rapport d’analyse de la qualité des données quantitatives et qualitatives de l’enquête de base sur le terrain et rapport d’analyse des données de l’enquête de base sur le terrain ;**
3. **Enquête d’évaluation d’impact, rapport d’analyse de la qualité des données quantitatives et qualitatives de l’enquête d’évaluation d’impact et rapport d’analyse des données de l’enquête d’évaluation d’impact ;**
4. **Rapport final.**

# DUREE DU CONTRAT

La mission de conseil est prévue sur une période de 20 mois à partir de la date de signature du contrat.

# SUBORDINATION

Dans le cadre de ce mandat, le consultant sélectionné travaillera sous la supervision du FAES, du MAST et de la BID. Tous les rapports et toutes les communications se feront obligatoirement en français.

# CHRONOGRAMME DES LIVRABLES

|  |  |
| --- | --- |
| Livrable | Date |
| 1. Plans de travail, de recherche pour l’évaluation d’impact et pratique pour la réalisation de l’étude
 | 3 mois après la signature du contrat |
| 1. Enquête de base sur le terrain, rapport d’analyse de la qualité des données quantitatives et qualitatives de l’enquête de base sur le terrain et rapport d’analyse des données de l’enquête de base sur le terrain ;
 | 10 mois après la signature du contrat |
| 1. Enquête d’évaluation d’impact, rapport d’analyse de la qualité des données quantitatives et qualitatives de l’enquête d’évaluation d’impact et rapport d’analyse des données de l’enquête d’évaluation d’impact
 | 19 mois après la signature du contrat |
| 1. Rapport final
 | 20 mois après la signature du contrat |

# HONORAIRES ET MODALITES DE PAIEMENT

Chaque paiement sera effectué après réception d’une facture officielle et de la validation du livrable par le FAES comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| Pourcentage à payer | Exigence |
| 15 %  | Plans de travail, de recherche pour l’évaluation d’impact et pratique pour la réalisation de l’étude |
| 30 % | Enquête de base sur le terrain, rapport d’analyse de la qualité des données quantitatives et qualitatives de l’enquête de base sur le terrain et rapport d’analyse des données de l’enquête de base sur le terrain |
| 35 % | Enquête d’évaluation d’impact, rapport d’analyse de la qualité des données quantitatives et qualitatives de l’enquête d’évaluation d’impact et rapport d’analyse des données de l’enquête d’évaluation d’impact |
| 20 % | Rapport final |

Le montant de la mission de conseil inclura les frais remboursables moyennant la présentation des pièces justificatives (billets d’avion, factures d’hébergement, de location de voiture, etc.) par le consultant.

# QUALIFICATIONS ET APTITUDES REQUISES

**Diplôme / niveau académique et années d’expérience professionnelle :** doctorat en économie ou politiques publiques avec spécialisation en suivi et évaluation, avec une emphase et un intérêt particuliers pour les méthodologies d’évaluation d’impact, la microéconométrie appliquée et l’économie du travail. Au moins dix ans d’expérience dans le suivi, le contrôle et l’évaluation de programmes sociaux, de préférence dans le cadre d’évaluations d’impact expérimentales ou quasi-expérimentales.

**Domaines de spécialisation :** Il est nécessaire d’avoir de l’expérience dans la conception d’enquêtes et d’échantillons, ainsi qu’une expérience de recherche individuelle. Il est souhaitable que le consultant ait de l’expérience dans les questions de formation professionnelle, de genre et des jeunes, et qu’il connaisse le contexte institutionnel, professionnel et productif des pays d’Amérique latine et des Caraïbes, et en particulier des Caraïbes.

**Caractéristiques de la mission de conseil**

**Type de mission de conseil** : contrat par comparaison de CV

**Date de début et durée** : 24 de mois à partir de mai 2021

**Lieu de travail** : Lieu de résidence du consultant

**Langues de travail** : français pour communiquer avec les acteurs internes au projet et rédiger les rapports. Anglais pour communiquer avec les acteurs non francophones, une capacité de communiquer en espagnol avec des acteurs clés serait un atout